

Certificat de spécialité Para-tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'encadrer l'activité Para-tir dès les premiers niveaux de compétition.

Dates : le stage se déroule du vendredi 17 au dimanche 19 octobre 2025.

Lieu : CNTS

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 17 octobre 2025 de 14 h à 18 h,
- samedi 18 octobre 2025 de 9 h à 18 h,
- dimanche 19 octobre 2025 de 9 h à 14 h.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- organigramme FFTir et présentation des départements en lien avec le Handi-tir et Para-tir, contacts,
- RGS : disciplines et catégories Para-tir,
- point spécifique sur le matériel autorisé ou obligatoire pour les disciplines Pistolet et Carabine,
- classifications nationale et internationale,
- installations sportives,
- facteurs de performance et handicap,
- pédagogie adaptée,
- mise en place du tireur au pas de tir.

Matériel et conditions requis : Les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 8 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le CS Handi-tir et le Brevet fédéral d'initiateur ou les justificatifs permettant de mettre en avant les compétences dans l'accueil des publics en situation de handicap sont exigibles à l'inscription,

cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 28 septembre 2025.

Formateurs : Jacques Meuret, Didier Richard, Christophe Tanche et Serge Sprocq.